

## AGRESSION, SENSIBILISATION VOL À MAIN ARMÉE, ALERTE À LA BOMBE, PLAN VIGIPIRATE



### INFORMATION

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il veille en quelque sorte en bon père de famille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

### OBJECTIFS

- » Connaître les consignes de sécurité de son établissement.
- » Savoir réagir face à une agression, un vol à main armée.
- » Rester vigilant quant aux habitudes dans le travail et sur la confidentialité de la sécurité.

### CONTENU : ORGANISATION THÉORIQUE

- » La sécurité des commerces.
- » Les différents types d'agressions.
- » Que faire en cas d'agression ?
- » Doit-on déposer plainte ?
- » Comment déposer plainte ?
- » Les statistiques sur les agressions et vols à main armée.
- » Faits divers « préjudices ».
- » Les mesures préventives.
- » QCM collectifs sur la réglementation.
- » Travail en groupes analyse des risques

### CONTENU : ORGANISATION PRATIQUE

- » Visite de l'établissement pour repérer les dispositifs de sécurité (uniquement le personnel habilité avec accord de l'employeur)
- » Jeu de rôle sur le comportement à avoir lors d'une agression verbale, physique.
- » Mettre en place une organisation face à un vol à main armée ou améliorer l'organisation déjà existante.
- » Scénario avec agression verbale, physique ou à main armée.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET OUTILS

- » Expositif.
- » Participatif.
- » Travail en groupe ou sous-groupe.
- » Recherche de pistes pour l'amélioration de la sécurité en cas d'agression.
- » Organisation de scénarios sur des agressions.

### MATÉRIELS

- » Pc informatique ou tablette, rétroprojecteur, Paper bord, armes factices.



Source photo : Internet

### ÉVALUATION

- » Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences, elle est sanctionnée par une attestation répertoriant les stagiaires en fin de formation remise aux Dirigeants
- » Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés
- » La formation peut être adapté spécialement à votre type d'établissement.
- » Cette formation est animée par des formateurs ayant 15 années de solide expérience de la sécurité en entreprise en collaboration avec les autorités compétentes dans ce domaine.



### INFORMATION

En France les vols à main armée contre les commerçants :

Répartition en % du nombre de vols à main armée dans le secteur marchand :

Malgré les chiffres en baisse concernant les vols à main armée, le secteur commerce de détail à prédominance alimentaire reste le deuxième du groupe avec 30% après les commerces de détail non alimentaires avec 38 %, l'hébergement et la restauration arrivent en 3<sup>ème</sup> position avec 22 %.

### PROFIL

Toutes personnes travaillant dans un commerce ou toutes personnes travaillant dans des établissements sensibles pouvant entraîner un vol à main armée, une agression.

**DURÉE :** 1 journée de 7 heures

**PRÉREQUIS :** Aucun



### INFORMATION

La formation réalisée dans l'entreprise permet de concentrer celle-ci sur les situations à risques rencontrées sur les postes de travail.

Cette formation est animée par des formateurs qualifiés ayant une solide expérience de la sécurité incendie en entreprise et détenteur d'une qualification SSIAP 2 ou d'un niveau supérieur.



### DEVIS SUR DEMANDE

Pour tout renseignement contactez Bruno VITET

Formation Conseil Prévention

Tél : 06 29 53 00 50

forcoprev@gmail.com

forcoprev.fr